



ASSOCIATION MARIE & MATHIAS

7^{ème} MARCHÉ « De Marie à Mathias »

Organisée le 1^{er} juin 2025

Charte de bonne conduite

Cette marche symbolique, du parcours que faisait Marie pour rejoindre Mathias, vous permettra de découvrir au départ du parc à leurs noms à St Julien les Metz, les berges de la Moselle, en passant par les remparts et le plan d'eau de Metz, le tout sur fond de côtes de Moselle. La marche passera par la place Jeanne d'Arc (quartier historique messin) où une animation florale sera organisée par l'association " *Un bouquet pour la paix* " près du " **Mémorial Marie et Mathias**".

Un minimum de code de bonne conduite est nécessaire afin que cette randonnée vous laisse un souvenir inoubliable.

- ✚ Vous traverserez neuf routes, à chaque fois vous emprunterez les passages cloutés en faisant attention à une éventuelle venue de véhicules, ceux-ci seront prévenus de la traversée de marcheurs, grâce à des panneaux.
- ✚ En ville, veillez à marcher sur les trottoirs, en dehors des rues piétonnes.
- ✚ Les enfants, de moins de 12 ans, devront être accompagnés.
- ✚ Les chiens accompagnant les marcheurs devront être tenus en laisse.
- ✚ Les participants ne devront emprunter que les chemins balisés pour cette marche et, en aucun cas, ne devront s'aventurer en tout terrain.
- ✚ L'environnement et notamment la nature ne seront souillés, ni endommagés. En particulier, aucun papier ni détritiques de toutes sortes ne devront être jetés.
- ✚ L'organisateur est déchargé de toute responsabilité en cas de défaillance, malaise ou accident consécutif à un mauvais état de santé d'un participant.
- ✚ Vous recevrez le numéro de téléphone du **responsable sécurité**.
- ✚ En plus du balisage, vous remarquerez des petits cartons sur lesquels sont indiqués les km parcourus à partir du départ. En cas de problème, veuillez indiquer à la personne responsable de la sécurité la valeur du dernier km parcouru, afin qu'il puisse agir efficacement.
- ✚ Vous serez amenés à croiser des VTT de l'association, repérés par un tee-shirt, qui sont présents pour votre sécurité.
- ✚ Si un membre de l'organisation juge l'état de santé ou les possibilités physiques d'un participant, incompatibles avec les efforts demandés, il pourra l'obliger à s'arrêter et à abandonner la marche. Sa responsabilité ne pourra être engagée si l'intéressé refuse de se retirer.

NOM :

Prénom :

E-mail :

Ecrire la mention "Lu et approuvé" dater et signer :